

École primaire
316 route de Thoiry
01630 SERGY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE
du 02 / 03 / 2023



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : M. COUPECHOUX			
MEMBRES VOTANT			Représentant
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directrice de l'école - Présidente : M ^{me} JONVILLE Lydie	X		
Maire : M. LINGLIN Denis		X X	M ^{me} MICHAUD Amélie
M ^{mes} TECHER Alexandra		X	
ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE			
M ^{me} CHATELAN Céline	X		
M ^{me} DUMAS Cindy	X		
M ^{me} JOMAIN Erika	X		
M ^{me} LEIMBACHER Aline		X	
M ^{me} MANOUKIAN Elodie		X	
M ^{me} OLIVIER Mathilde		X	
M ^{me} PERRACHON Cindy	X		
M ^{me} PEYRONNET Laurie	X		
M ^{me} RAFFIN Nelly	X		
M ^{me} RATSIMALARIVO Aina	X		
M ^{me} TALLARON Julie		X	
M. TOURNEBIZE Corentin (TR)		X	
M. VERDON Thibaut (TR)	X		
Un des maîtres du RASED :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
M ^{me} Sara KRIGE	X		
M ^{me} Marie-Hélène MERMINOD	X		
M ^{me} Nelline MERGLEN	X		
M ^{me} Anna NAVID	X		
M ^{me} Michela CREDENZA	X		
M ^{me} Caroline TISSOT-BAKRA		X	
M ^{me} Virginie CHAMBON	X		
M. Cyprien BECHLER	X		
M. Gilles SOUBEYRAN	X		
M ^{me} Tatiana SAFARIKOVA-BRACKE	X		
M ^{me} Delphine BILLOT (suppléant)	X		
M ^{me} Audrey DELAMARE (suppléant)	X		
M ^{me} Madeleine MITCHELL (suppléant)	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
Représentant périscolaire : M ^{me} PIQUARD Aurélie	X		
Coordinateur :			
D.D.E.N. :			
Enseignant ELCO :			
Invité : M. L'Inspecteur de l'EN, M. COUPECHOUX	X		

Procès-verbal établi le 02 / 03 / 2023

Le président, directeur de l'école
Nom : JONVILLE Lydie
Signature

Le secrétaire, représentant de parents d'élèves
Nom :
Signature

Date : jeudi 2 mars 2023

Heure de début : 19h

Ordre du jour :

- ⇨ points d'information : situation de l'école et rentrée 2023, budgets
- ⇨ sujet 1 soumis à avis : informations concernant la vie des élèves
 - nombre d'avis positifs : 20
 - nombre d'avis négatifs : 0

Heure de fin : 22h15

1 Situation de l'école et rentrée 2023

Aujourd'hui : 252 élèves présents

PS/MS/GS 1 : 9+11+8=28	PS/MS/GS 2 : 11+9+8=28	PS/MS/GS 3 : 10+10+8=28
GS/CP : 10+19=29	CP/CE1 : 14+14=28	CE1/CE2 : 16+12=28
CE2/CM1 : 23+7=30	CM1/CM2 A : 8+19=27	CM1/CM2 B : 10+16=26

Répartition par niveau :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
30	30	34	33	30	35	25	35

Inscriptions et radiations depuis le 1^{er} septembre : 3 radiations et 17 arrivées (1 PS, 1 MS, 2 GS, 5 CP, 1 CE1, 6 CE2 et 1 CM1) + 1 arrivée en MS en mars

Prévisions pour la rentrée 2023 : 249 élèves

30 PS, 30 MS, 30 GS, 35 CP, 34 CE1, 29 CE2, 35 CM1 et 26 CM2 donc 249 élèves

2 Informations sur le fonctionnement de l'école

a) Informations générales sur l'école

- Protocole sanitaire :

Niveau socle : pas de restrictions, mais lavage des mains et aération régulière des locaux

- Matériel

Nouveau photocopieur est installé, mais certains ordinateurs ne peuvent pas l'utiliser même si le pilote et l'application sont correctement installés.

Demande d'installation d'un nouveau router en salle des maîtres pour étendre le réseau, car celui présent ne fonctionne plus.

Panier de basket est prêt, mais il faut choisir l'endroit où le fixer.

Ces points ont été pris en compte par la Mairie.

- Demandes pour la mairie

Création d'un passage piéton avant la salle Calame pour sécuriser l'accès et éviter de passer par le parking.

Sur les portes des toilettes situées sous le préau, installer des dispositifs anti-pince doigts

Dans les toilettes des maternelles du bâtiment B, installer des casiers nominatifs pour les changes des élèves

Ouvrir les toiles d'ombrage de la cour des maternelles après les vacances de Pâques

Installation d'un chalet en bois pour ranger les jeux de cour

Pour les Vidéoprojecteurs Interactifs (VPI), les stylets ne sont pas utilisés, car les tableaux ne sont pas adaptés. Les VPI sont donc utilisés comme vidéoprojecteurs.

Remplacement des disques durs des ordinateurs des classes par des SSD

Installation d'un VPI en GS/CP

Interphone du portail élémentaire qui sonne dans toute l'école + étiquette sur l'interphone
Où en est la réflexion sur l'aménagement de la cour des maternelles (problème de l'ombre) ?
S'il y a l'ouverture d'une classe, comment fera la garderie ?

- Réponses apportées par la Mairie : des réflexions sont en cours et le budget devra être validé en conseil municipal.

- CR du Conseil des délégués d'élèves du jeudi 2 mars à 13h40

Suggestions et demandes pour la cour :

Jeux de cour : cages de foot, panier de basket plus bas, plus de ballons, cordes à sauter, jeux de société à ranger dans une armoire avec les jeux de cour, craies pour dessiner, réparation des petits jeux de cour, gonflage les ballons,

Pour chaque jeu, utilisation du ballon qui correspond

Aménagements : enlever les cailloux dans le terrain en herbe, la pente près de l'arbre est dangereuse, semer du gazon, mettre un grillage plus haut côté cimetière et côté route, réparer le grillage côté classes, respecter la position des plots

Comportements : ne pas porter les petits, respecter les autres élèves et faire attention à eux

Suggestions et demandes pour la cantine :

« Tout n'est pas bon. »

Pizza au repas

Aller au city stade sur le temps de cantine

Suggestions et demandes pour les classes :

Plus de classes pour qu'il y ait moins d'élèves par classe

Problèmes de sanitaire :

L'eau est trop froide dans les toilettes pour se laver les mains. Serait-il possible d'avoir 1 robinet d'eau chaude dans chaque toilette ? Réponse la Mairie : cela a déjà été étudié et malheureusement ce n'est pas possible. Il n'y a pas d'arrivée d'eau chaude.

Sous le préau, le chauffage dans les toilettes est trop élevé.

Plus de toilettes pour les filles

Réparer la fuite dans les toilettes des garçons

Trop de pression aux robinets de la cantine

Couvrir la vitre dans la porte des toilettes

Comportements : respecter les toilettes et les laisser propres

Suggestions :

Aller à la piscine, faire une sortie cinéma, créer un journal de classe

Remerciements

Maîtresses, Sou des écoles, Mairie (jeux de cour, travaux, nouvelle cantine, nouvelles tables), personnel communal (animatrices, cantine, ménage), élèves, adultes accompagnateurs pour les sorties scolaires, ATSEM, Camille et Déborah de Bermuda, remplaçants des enseignants

- Points sur les travaux de la Mairie :

Salle des maîtres est terminée, mais le router ne fonctionne plus.

Cour élémentaire : elle sera terminée d'ici la fin de l'année scolaire. Le maçon va intervenir contre le mur du bâtiment C.

Engazonnement prévu, plantation d'un arbre

Questionnement de certains parents sur la taille de la cour de récréation -> réponse : la taille de la cour est dans les normes pour 350 élèves, la hauteur de grillages aussi. Les cailloux vont être enlevés.

Les parents délégués notent toutefois la petite taille de la cour de récréation, observation confortée par la réponse apportée à la Question 8 (cf. Q8, section 4 ci-dessous) qui note que pour des raisons de dimension de la cour de récréation et de sécurité, les élèves d'élémentaire continuent d'être dispersés entre deux créneaux de récréation différents.

Les cailloux dans la pente devant l'école se sont descellés à cause du gel et de la pluie : une réparation est prévue.

ONF : nous avons droit à 8h d'interventions gratuites d'un agent de l'ONF.

Poubelles commandées pour portails

b) Informations concernant la vie des élèves

- Aide aux devoirs

Retard dans le traitement de la mise en place : 6 élèves ont répondu positivement à la demande (sur 18) et 1 autre a fait la demande ultérieurement.

Au début, il y avait 2 enseignants qui souhaitaient faire 1h d'aide aux devoirs. Maintenant, il n'y en a plus qu'un.

La situation va être réétudiée pour voir la faisabilité pour les mois restants.

- Projets en cours ou déjà prévus

- Bermuda : travail sur le passé de Sergy avec l'aide des anciens du village

Toutes les classes sont impliquées avec des activités différentes par cycle.

Les élèves de PS, MS et GS travaillent sur les lieux connus du village et la cartographie. But : créer des cartes postales.

Les élèves de CP, CE1 et CE2 travaillent sur l'environnement et les différents paysages que l'on trouve autour de Sergy. Ils abordent aussi la faune et son habitat.

Les élèves de CE2/CM1, CM1/CM2 A et CM1/CM2 B travaillent sur l'histoire du village, les lieux connus et vont fabriquer une maquette.

L'exposition aura lieu vendredi 16 juin.

- Jardin : plantation bulbes par PS/MS/GS

- Bibliothèque : toutes les classes continuent d'y aller.

- Projet ski pour CE2/CM1, CM1/CM2 A et CM1/CM2 B

Les 2 premières sorties ayant été annulées, elles seront remplacées les jeudis 9 et 16 mars.

- Sorties raquettes ou randonnée

Vendredi 10 mars : sortie au plateau du Retord des élèves de GS et de la classe de GS/CP

Vendredi 10 mars : sortie à La Vattay des classes de CP/CE1 et CE1/CE2, sinon La Faucille

- Projet d'activités au centre sportif de Sergy pour les classes de CE2/CM1, CM1/CM2 A et CM1/CM2 B

En période 5

D'autres projets sont en cours d'élaboration.

- nombre d'avis positifs : 20

- nombre d'avis négatifs : 0

3 Budget

Le budget alloué par la mairie en 2021-2022 a été utilisé à hauteur de 11 297 euros. En plus du matériel nécessaire pour les 9 classes, il a permis d'acquérir de nombreux livres et de nouvelles méthodes pédagogiques.

Pour aider le Sou des écoles à financer les projets, les enseignants vont continuer les ventes de gâteaux et vont commencer la vente de sacs (décorés par PS/MS/GS), de tabliers (décorés par GS/CP, CP/CE1 et CE1/CE2), de torchons (décorés par CE2/CM1, CM1/CM2 A et B).

Arrivée de l'Inspecteur de la Circonscription de Gex, M. Coupechoux

Les parents délégués souhaitent faire part des informations suivantes :

Afin de soutenir nos enseignants et d'améliorer les conditions d'apprentissage à l'école, les parents délégués ont à ce jour pris les actions suivantes depuis la rentrée 2022-2023 :

- À chaque absence d'un enseignant et son non remplacement, nous contactons systématiquement par mail l'Inspecteur de la circonscription de Gex, M. Coupechoux, afin d'attirer son attention sur le manque de remplacements dans notre école (mesure mise en place depuis novembre 2022).
- Lettre en recommandée avec accusé de réception le 12.01.2022 à Madame Marilyne Rémer - Inspectrice d'Académie, Monsieur Olivier DUGRIP – Recteur de l'académie de Lyon, M. Guillaume Coupechoux - Inspecteur de l'Éducation Nationale pour faire part de notre mécontentement et notre inquiétude vis-à-vis de l'accumulation de ces non-remplacements et de leur impact sur l'apprentissage de nos enfants.
- Appel téléphonique à la DSDEN le 3 février pour avoir la confirmation de la date de commission d'attribution de nouvelles ouvertures de classes et afin d'obtenir le contact email de Mme Roseline Lamy Rousseau, adjointe de l'inspectrice de l'académie.
- Mail de relance le 5 février pour demande d'une réponse à l'Inspectrice suite à notre courrier du 12.01.2022 concernant une demande de renforcement du taux de remplacement des enseignants absents.
- Lettre recommandée avec accusé de réception le 10.02.2022 à Madame Marilyne Rémer - Inspectrice d'Académie, M. Guillaume Coupechoux - Inspecteur de l'Éducation Nationale pour demander l'étude d'ouverture d'une dixième classe à l'école de Sergy lors de la commission du 20 février 2022.
- À ce jour, nous n'avons aucun retour à nos courriers.

Suite à notre appel à l'Inspecteur de la circonscription de Gex, M. Coupechoux le 24 février pour l'inviter cordialement à notre conseil d'école du 2 mars, nous souhaitons le remercier de sa présence au conseil d'école.

Grâce à la venue de l'inspecteur, plusieurs points ont pu être approfondis avec lui et l'équipe enseignante, la mairie, le périscolaire et les parents délégués :

- Remplacement :

L'inspecteur souhaite expliquer le fonctionnement de la répartition des remplaçants et indique qu'il ne défavorise pas volontairement l'école de Sergy. Il a remarqué que l'équipe des parents délégués lui envoyait régulièrement des emails et il notifie que, malgré ces actions, cela ne modifie pas les ordres de priorités de la répartition des remplacements.

La circonscription de Gex a un pôle fixe de remplaçants et 6 sont en congés maternité. Ce pôle varie d'effectif chaque année. Actuellement, l'ensemble de l'effectif des remplaçants possible n'est pas sur le terrain, car le remplacement des « remplaçants » n'est pas possible, il n'a pas de CV de contractuel ayant les bonnes compétences.

Lorsqu'il faut choisir, la priorité est donnée aux petites écoles comme Mijoux, Lélex et Chézery, car ces écoles ont peu de classes (2-3 classes). Il donne l'exemple d'une école qui a 2 classes, si un enseignant est absent, l'autre enseignant se doit d'accueillir les enfants de l'enseignant absent ce qui double donc son effectif de classe.

Pour le cas de l'école de Sergy comptabilisant 9 classes, il est considéré que lorsqu'un enseignant est absent, ses élèves sont répartis dans les autres classes. Pour l'inspecteur, un élève accueilli dans un autre niveau apprendra toujours quelque chose même s'il ne suit pas le programme fixé.

Réaction des parents délégués : ils réfutent cette dernière affirmation, prenant l'exemple d'élèves en cycle 2 et en cycle 3 qui, lors de l'absence de leurs enseignants, sont répartis pour certains en classe de maternelle, ce qui, selon eux, ne favorise aucunement l'apprentissage.

M. Coupechoux indique par ailleurs que le bureau des remplacements prend en compte la raison et la durée de l'absence. Il nous transmet qu'il essaie de privilégier un remplacement fixe si l'enseignant a une durée longue d'absence (non constaté à Sergy, à part pour le congé maternité de Mme MANOUKIAN).

La circonscription de Gex a demandé de l'aide à d'autres circonscriptions afin d'assurer plus de remplacement : par exemple M. Verdon est « prêté » par la circonscription de Péron.

Selon l'inspecteur, il n'existe pas de degré prioritaire pour les remplacements.

- 10^{ème} classe :

Malgré la lettre adressée à l'inspectrice de l'académie, M. Coupechoux informe le conseil que l'école de Sergy n'est pas dans la liste de la commission pour l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Il explique que ce n'est pas seulement une question d'effectif d'élèves, mais aussi d'effectifs d'enseignants.

Il indique que le département de l'AIN a une prévision de 200 élèves de moins pour la rentrée de 2023-2024 ; il espère pouvoir garder le même nombre d'enseignants malgré cette baisse. Le pôle d'enseignants est départemental. Il existe une inégalité dans la répartition des effectifs des élèves dans le département, mais l'école de Sergy est dans une tendance haute (env 29 élèves par classes) comme beaucoup d'école dans le Pays de Gex (certaines écoles ont des classes de 30-31 élèves par classe). On note une augmentation de la population dans le Pays de Gex, mais pas obligatoirement du nombre d'élèves et il n'y a donc pas d'évolution sur le nombre de postes attribués au Pays de Gex.

Pour obtenir une ouverture d'une nouvelle classe, la commission regarde la tendance de l'effectif de l'école sur 2-3 ans.

- Effectif des classes de GS, CP et CE1 : préconisation de 24 élèves maximum pour favoriser l'entrée dans la lecture :

L'inspecteur indique que c'est un projet national qui est pris en compte par l'inspectrice de l'Académie de Bourg en Bresse mais qu'il n'est pas prioritaire. L'effort est porté pour un plafonnement, mais il n'est pas encore possible dans toutes les écoles du département.

Il indique que l'école de Sergy, ayant des classes à double niveau permet de limiter le nombre d'élèves de chaque niveau et ainsi favoriser l'apprentissage en petit groupe.

Réaction des représentants des parents d'élèves : ces derniers réitèrent leurs inquiétudes face à la croissance des effectifs (particulièrement dans les classes de cycle 2) et que, malgré les explications données, cela ne suit pas les préconisations ministérielles de 2020 œuvrant progressivement jusqu'en 2024 au plafonnement à 24 élèves des effectifs pour les classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1.

Ils notent également que le calcul de tendance de l'effectif de l'école sur 2-3 ans ne semble pas prendre en compte le projet de ZAC « Sergy-Dessous » qui comprend l'aménagement de 130 à 140 logements neufs sur la commune ; ce qui amènera indubitablement de nouveaux ménages à inscrire leurs enfants à l'école de Sergy, créant ainsi une pression supplémentaire sur les effectifs de l'école.

Ces deux éléments figuraient par ailleurs dans le courrier recommandé avec accusé de réception du 10 février 2023 (cf. plus haut). Les parents délégués notent ainsi avec regret que malgré leur demande, la commission d'attribution de nouvelles ouvertures de classes n'a pas considéré l'école de Sergy pour l'ouverture d'une nouvelle classe.

D'un point de vue global, se sentant démunis face à ce qu'ils considèrent comme un manque d'actions de la part de l'Education Nationale, les parents délégués demandent quels pourraient être leurs moyens d'action pour faire évoluer le taux de remplacement et réduire les effectifs dans les classes. L'Inspecteur n'aura pas de réponses ou de pistes données durant ce conseil.

- Nouvelle école intercommunale :

Un projet d'école intercommunale avec Thoiry sur les terrains d'Allemogne pour les niveaux Cours Moyen est en discussion.

Il a été étudié par la commission scolaire de Sergy et Thoiry et leur avis était défavorable.

Il semblerait que le sujet soit à nouveau discuté lors du conseil municipal du 21 mars 2023.
L'inspecteur est surpris de ne pas être au courant de ce projet de nouvelle école et est très défavorable au fait que ce soient les classes du CM qui y soient prévues.

Les parents délégués souhaitent réitérer, en conclusion des éléments ci-dessus, que la scolarisation des élèves dans de bonnes conditions et dans des infrastructures de qualité doit continuer de rester une des priorités de la commune et de l'Education Nationale, l'école étant le poumon d'un village dont les enfants de Sergy représentent l'avenir.

4 Réponses des enseignants aux questions posées par les parents

Q 1 : Problème d'effectifs et d'espace d'accueil des élèves.

Comment envisagez-vous de gérer l'augmentation croissante des effectifs dans les locaux actuels et les classes surchargées (capacité de l'école, cantine, garderie, nombre de classes, parking, cour de récréation...) ?

Parking : la Mairie a fait appel à une société pour une demande de première étude. Le montant proposé pour la modification du parking est très élevé (180'000 euros). Ce point devra être discuté au conseil municipal du 21 mars 2023.

Dans l'éventualité d'une création d'une 10^e classe : 2 options sont envisagées par la mairie :

1 : utilisation d'une subvention « fond vert » pour rénover le bâtiment B, ajouter une dalle et des classes en haut

2 : agrandir la salle Calame par l'arrière pour transférer le périscolaire

Passages piétons : peinture prévue au printemps

Q 2 : Communication

Serait-il possible d'harmoniser la communication au sein de l'école ?

- Absences et remplacements par email (pas seulement par Educartable)
- Autres informations communiquées par l'enseignant.e par mail ou educartable

La majorité des parents apprécie la communication par Educartable. Pourquoi n'est-elle pas encore généralisée dans toute l'école ?

Le point concernant l'harmonisation de la communication est pris en compte par la Directrice.

Concernant l'utilisation d'Educartable, cela reste un choix de chaque enseignant.e.

La mairie propose la pose d'un panneau d'affichage au niveau de l'entrée des élémentaire – position exacte à définir avec l'équipe enseignante.

Q 3 : Direction

Qui est le responsable de l'école le mardi, jour de décharge syndicale de la directrice à Bourg-en-Bresse (communication, accident, procédure...) ?

Mme Aline LEIMBACHER assure l'intérim de direction le mardi.

Si elle est absente, alors Mme Nelly RAFFIN fera l'intérim.

La directrice reste joignable.

Communication faite aux parents par email le 17.03.2023.

Q 4 : Évaluation semestrielle

- **Pourquoi la colonne D pour « dépassé » n'est-elle pas utilisée par tous les enseignants ? Est-ce une décision pédagogique commune à l'école ou par cycle ou académique ? Certains parents s'inquiètent des conséquences d'un tel choix par rapport à l'orientation (la sélection) de leurs enfants dans certaines écoles.**

En Maternelle, la notion de « dépassé » n'existe pas.

L'évaluation « Dépassé » se réfère aux compétences de fin de cycle. L'élève qui a la mention « Dépassé » a atteint un niveau bien au-delà des attentes de son niveau actuel. L'inspecteur invite les enseignant.es à utiliser cette notion avec parcimonie et indique que ce n'est pas un choix pédagogique. La Directrice propose une discussion au sein de l'équipe pédagogique afin d'harmoniser leurs pratiques. Les parents demandent que, si la notion « dépassé » n'est pas utilisée, cela soit mentionné explicitement dans le livret scolaire.

- **Serait-il possible d'allonger la durée de l'entretien lors de la remise des livrets ? Quinze minutes ne suffisent pas pour envisager les apprentissages de l'enfant, ainsi que son comportement et ses relations sociales.**

Malheureusement non : 30 rendez-vous de 15'min représentent 7h30.

Dès le début de l'année, nous précisons qu'il est possible de rencontrer l'enseignant de la classe de leurs enfants.

- **Serait-il possible d'avancer les entretiens semestriels pour les CM2 afin d'avoir plus de temps pour apporter du soutien à l'élève en cas de difficultés scolaires et préparer au mieux son entrée au collège ?**

S'il y a des difficultés, nous demandons des rendez-vous, mais les parents peuvent aussi en solliciter.

Décision à prendre en équipe.

Q 5 : Climat scolaire / Harcèlement

- **Serait-il possible de connaître le projet développé au sein de l'école pour améliorer le climat scolaire et lutter contre le harcèlement ? Nos enfants ne sont pas toujours capables de nous expliquer la démarche et nous ne pouvons pas les accompagner correctement (flyer, réunion, lien internet, educartable présentant le projet).**

En EMC (Enseignement Moral et Civique), ces thèmes sont abordés.

Des activités sont mises en place dans l'école :

- Les 2 matinées où tous les élèves ont été mélangés afin qu'ils se rencontrent, apprennent à se connaître et travaillent ensemble, ont permis à tous les élèves de produire des décorations très variées et présentées à tous pendant le marché de Noël et après.
- Le Conseil d'élèves permet de faire remonter des demandes, des suggestions et des problèmes constatés par les élèves des classes d'élémentaire.
- Des jeux sont en cours de rédaction. Ils seront affichés en cours de récréation pour que les élèves jouent ensemble.

L'école est inscrite pour 2 ans au **pHARe (plan de prévention du harcèlement)**.

En cas de situation de harcèlement, l'école s'appuiera sur l'équipe de circonscription.

L'équipe enseignante va prévoir un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.

Elle va mettre en place un atelier sensibilisation pour les familles et les personnels, et inclure des heures d'apprentissage aux élèves de CP au CM2.

Le banc de l'amitié va être installé.

Communication à faire aux parents sur le sujet.

- **Serait-il possible de nous prévenir en amont lors d'interventions de ce type afin que nous puissions en discuter en famille ? Par exemple, l'intervention de l'association DIRE du 21 février a déstabilisé de nombreux élèves qui ont eu l'impression de ne pas pouvoir s'exprimer et poser leurs questions. Il est important pour nous, parents, de pouvoir accompagner nos enfants dans leur réflexion. Le fait de connaître la date nous permet de ne pas rater l'occasion d'en parler.**

Il peut y avoir des oublis, mais nous vous informons des interventions.

L'intervention de DIRE était sur l'estime de soi, mais le thème n'a pas été respecté.

L'enseignante a fait un retour à l'association DIRE en annonçant que le thème n'était pas respecté et que les élèves ont manqué de temps de paroles. Il est prévu d'en reparler avec les élèves.

C'est une occasion pour les parents de parler avec leurs enfants.

Q 6 : Non-remplacement

- **Quelles solutions vont être mises en place pour rattraper le retard dans les apprentissages des enfants, dont les enseignant.es. ont été de nombreuses fois absent.es et non-remplacé.es ? Les parents sont très inquiets notamment pour l'apprentissage de la lecture, le retard dans le programme scolaire.**

Lorsque les absences sont prévisibles, un lien est établi entre l'enseignant et le remplaçant.

Dans notre pratique pédagogique, une évaluation diagnostique est établie pour savoir où en sont les élèves dans chaque domaine. Même si les enseignants sont absents, les remplaçants ont accès aux programmations et aux progressions.

- **Est-ce que ce retard est pris en compte par les remplaçants cette année et par l'enseignant de l'année prochaine (grande disparité d'apprentissage selon les classes et selon l'investissement possible des familles pour pallier ce retard) ?**

L'équipe enseignante invite les parents à ne pas trop s'inquiéter, car les apprentissages sont à acquérir sur un cycle entier. Les notions non acquises durant une année scolaire seront revues l'année d'après. Il est du rôle de l'enseignant.e d'évaluer le niveau des élèves en début d'année afin d'adapter son programme.

L'école propose des activités pédagogiques complémentaires (APC) et des stages de vacances pour soutenir les élèves en difficulté.

Les parents sont invités à contacter l'enseignant.e de leur enfant pour discuter de solutions adaptées.

- **Certaines classes n'ont pas pu recevoir leur livret semestriel. Qui assure la transmission ? Faut-il vraiment attendre le retour des enseignant.es ?**

En théorie, les évaluations étaient entrées dans Edulivret. Et les livrets devaient être distribués pendant les rendez-vous. Mais les remplaçants temporaires ne peuvent pas gérer les livrets qu'ils n'ont pas complétés.

Q 7 : Classes à plusieurs niveaux

C'est une question récurrente au niveau de la maternelle ou de l'élémentaire. Serait-il possible d'expliquer ce choix pédagogique ? Voici un des témoignages qui nous est parvenu.

Nous avons conscience que cela peut être positif dans certains cas : un enfant un peu en avance, peut apprécier de suivre les leçons du niveau supérieur une fois qu'il a fait son travail ; un enfant qui a besoin de renforcer certaines notions peut ainsi faire des révisions écoutant les leçons du cours antérieur ; cela peut aussi favoriser l'entraide entre les élèves.

Mais ces avantages n'en sont plus dans des classes nombreuses, car :

** l'entraide entre élèves génère beaucoup de bruit. Les enseignants ne peuvent pas demander le silence aux élèves qui travaillent en autonomie. Donc, tous les élèves ont un fond sonore permanent qui peut nuire à leur compréhension, leur concentration, leur travail et aussi à leur comportement dans la classe.*

** d'autre part, l'élève devant travailler en autonomie, se retrouve SEUL face à ses difficultés. S'il pense avoir compris la leçon, puis qu'au moment des exercices ne comprend pas, il ne peut pas questionner l'enseignant puisqu'il s'occupe de l'autre niveau. Ses deux solutions sont alors :*

- Il peut demander de l'aide à un autre élève. Donc il génère du bruit. De plus, il faut qu'il se fie à la capacité de l'autre élève d'avoir compris et de savoir lui expliquer sans faire l'exercice à sa place et sans lui donner directement la réponse !

- Ou il reste bloquer dans sa difficulté !

Réponse pour la maternelle :

C'est un choix. Cela permet de mieux s'occuper des PS qui sont moins autonomes et que chacun avance à son rythme malgré les différences d'âge.

Réponse pour l'élémentaire :

Si l'organisation pédagogique des classes ne comporte que de simples niveaux alors les effectifs par niveau seront très élevés.

Q 8 : Cour de récréation

Pourquoi les enfants ne peuvent-ils pas profiter d'une récréation tous ensemble ? Ils ont besoin de côtoyer / jouer avec d'autres enfants plus jeunes et plus âgés. En plus des connaissances acquises, l'école permet aux élèves de se socialiser. De plus, les différents horaires font que des élèves iront en récréation proche du début des cours ou au contraire, proche de la fin de classe. Une des deux périodes est plus longue au détriment de leur concentration, du bruit dans les classes... Si la problématique vient de la taille de la cour de récréation « neuve », alors la question concerne la mairie : qu'elles sont les actions de la mairie et sous quel délai ?

Pour la maternelle, la récréation est commune.

Pour l'élémentaire, pour des raisons de dimension de la cour et de sécurité, il y a 2 créneaux. Il n'y a donc pas de récréation proche de la fin des classes, surtout qu'il y a des classes qui font EPS à ce moment-là.

Q 9 : Objets trouvés

Serait-il possible d'indiquer aux parents les vêtements et autres affaires perdues de leur enfant ? À qui faut-il s'adresser ?

Une caisse sera mise en place une semaine avant chaque vacance.

Les vêtements retrouvés sont pour le moment aux porte-manteaux dans la cour (côté élémentaire) et dans le couloir (côté maternelle) N'hésitez pas à demander aux enseignant.e.s pour y accéder.

Q 10 : Collation

Serait-il possible que les parents qui le souhaitent fournissent une collation aux enfants pour la récréation du matin ? Certains enfants n'ont pas faim au réveil et restent donc le ventre vide jusqu'à midi... Est-ce favorable aux apprentissages ? Goûter collectif dans certaines écoles.

Question régulièrement soulevée, le constat est que les enfants mangent mieux à la cantine.

Dans un avis publié en 2004, l'Anses (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) explique qu'au regard de la composition, l'horaire et le caractère systématique et indifférencié de la collation matinale, la prise d'une collation alimentaire le matin n'est pas recommandée et ne constitue pas une réponse adaptée à l'absence de petit déjeuner.

L'équipe enseignante ne sachant pas quel enfant déjeune ou non le matin, il est difficile de différencier la faim de 11h15. Combien d'élèves arrivent réellement avec l'estomac vide ?

5 Réponses de la mairie aux questions posées par les parents

Pour la cantine et le périscolaire :

De nombreux parents sont très satisfaits de la communication et la rapidité des réponses ou des solutions apportées par l'équipe de direction et d'animation du périscolaire. Ils remercient aussi pour la qualité des activités proposées.

Qu'en est-il du recrutement de l'agent pour le remplacement du congé maternité ? Le taux d'encadrement ne sera plus respecté et les agents ont la responsabilité de trop d'enfants.

Réponse de la Mairie : le recrutement est en cours, et la mairie évalue les candidatures reçues.

Dans le cas d'un recrutement non fructueux, cela serait un problème pour l'encadrement de la cantine et du périscolaire du soir.

Q 11 : Règlement accueil cantine / périscolaire 2023-2024

- **Le règlement reste-t-il le même ? Des parents s'inquiètent de ne pas avoir de place pour leurs enfants.**
- **Avez-vous réfléchi à des solutions en regard du grand nombre de nouveaux élèves ayant intégré l'école en cours d'année (environ une dizaine) ?**

Comme l'année dernière, il y aura une date butoir communiquée pour déposer les dossiers (premier arrivé, premier servi) et une commission d'attribution des places.

Le nombre de places disponibles pour l'année 2023-2024 dépend du recrutement d'agents supplémentaires.

Le règlement reste le même.

Q 12 : Repas

- **Les enfants disent que certains menus ne sont pas bons (viande ou poisson en sauce, mélange de légumes, soupes élaborées...). Pourquoi ne pas privilégier des menus plus simples ?**

Une réunion la semaine du 6 mars est prévue par l'ensemble des communes ayant comme fournisseur Bourg Traiteur et l'équipe périscolaire s'engage à faire remonter les menus qui génèrent le plus de gaspillage.

La mairie a envisagé plusieurs alternatives pour la confection des repas de la cantine. Une discussion est en cours pour se faire livrer les repas par le collège de Saint Genis, cela nécessiterait une liaison chaude et un agent communal supplémentaire et prix du repas serait augmenté.

- **Lorsqu'un enfant ne mange pas de porc (choix), le traiteur propose un repas de substitution. Or, pour un enfant allergique, ce service n'est pas proposé, les parents doivent fournir le repas. Le Traiteur nous indique qu'il s'agit d'un choix de la Mairie. La Mairie accepte-t-elle de demander au traiteur de fournir un menu de substitution pour des enfants allergiques (raison médicale) tout comme pour les enfants qui font / dont les parents font le libre choix de ne pas consommer un aliment ?**

Bourg Traiteur ne fournit que 3 repas possibles (classique, sans porc et végétarien).

Bourg Traiteur n'a pas de chaîne de production spécifique pour garantir des repas sans allergènes.

- **Dans certaines écoles, il est possible que les familles fournissent le repas de midi à leurs enfants (boîte isotherme ou repas froid) afin d'éviter le gaspillage et d'adapter le repas au goût de l'enfant. Serait-il possible de l'envisager ?**

Seuls les enfants avec un projet d'accueil individualisé (PAI) ont la possibilité.

- **Afin d'améliorer la qualité et de maintenir le coût, serait-il possible de se rapprocher d'autres cantines scolaires (Crozet, Thoiry) ?**

Thoiry utilise aussi Bourg Traiteur comme Sergy.

Crozet utilise SHCB, qui n'a pas été sélectionné par le groupement suite à un test de repas à l'aveugle.

Q 13 : Accès aux toilettes

Est-il possible de laisser les enfants du périscolaire accéder aux toilettes situées dans le nouveau bâtiment ?

En effet, des parents se plaignent que leurs enfants n'ont pas pu ou osé se rendre aux toilettes sous le préau pendant le temps de périscolaire du soir. Ils doivent traverser la cour ce qui implique de remettre leurs manteaux et leurs chaussures, de traverser la cour dans le noir, de potentiellement rester enfermés dehors (la porte de sécurité ne s'ouvre que de l'intérieur - c'est déjà arrivé).

Le toilette dans le bâtiment du périscolaire est réservé pour le personnel du périscolaire. Il y a eu des tentatives pour le laisser aux enfants, mais il a été retrouvé très sale.

Concernant les craintes des enfants pour aller aux toilettes sous le préau, l'équipe du périscolaire certifie que la lumière sous le préau est toujours allumée, et qu'elles sont maintenant vigilantes par rapport à la porte de sécurité.

Q 14 : Horaires périscolaires

Lors du précédent conseil d'école, certains parents ont mentionné qu'avec la fin du télétravail généralisé, l'horaire de fermeture du périscolaire à 18h30 entraînait des difficultés (horaires de travail et temps de trajet). **Serait-il possible d'étendre l'horaire à 18h45 ?**

Non, le coût du personnel serait trop élevé pour le nombre d'enfants concernés.

Q15 : Goûter

Serait-il possible de proposer systématiquement un fruit ou compote au goûter ?

C'est le cas. Le goûter est toujours composé d'un fruit, accompagné d'un autre élément. M^{me} Aurélia Piquard se rend disponible pour répondre à de plus amples questions et questionne les enfants quant à leurs préférences.

Pour la mairie :

Q 16 : Point travaux

- **Où en est la végétalisation de l'école ? La cour est déjà trop petite, l'espace de jeu des enfants s'en trouve d'autant plus réduit.**
- **Certains cailloux devant la descente du portail noir se sont descellés, cela engendre un problème de sécurité. Qu'allez-vous faire ?**
- **Les passages piétons seront bientôt invisibles, ce qui pose un vrai problème de sécurité aux abords de l'école. Cela fait plusieurs conseils d'école que la question est posée, rien n'a été fait. Pourtant, la signalisation sur la chaussée a été repeinte sur la route de Crozet, pourquoi ?**

Demande formulée plusieurs fois (cf. partie 2)

- **Que pouvez-vous proposer pour que le parking de l'école soit plus sécurisé (patrouilleurs scolaires, sens unique de circulation, interdiction du dépôt minute, etc.) ? Il devient dangereux pour les enfants et nous avons assisté à plusieurs altercations.**

Demande formulée plusieurs fois. (cf. question 1)

- **Serait-il possible d'installer de nouvelles poubelles devant l'école et de vider les poubelles du City Stade plus régulièrement ? Dans une logique de développement durable et d'éducation à la citoyenneté, nos enfants doivent pouvoir jeter leurs déchets.**

Demande formulée plusieurs fois. (cf. partie 2)

- **La barrière sur la descente reste dangereuse, peut-on envisager un aménagement plus sécuritaire autour de cette descente ?**

Demande formulée plusieurs fois. La barrière est réglementaire.

- **Serait-il possible d'avoir des tables et des chaises / bancs (et parasols) pour la cour des élèves de maternelle ? Un grand merci pour les nouvelles tables du côté élémentaire.**

Réflexion en cours sur les besoins des enseignantes de maternelle

Q 17 : Natation

Y aura-t-il des cours de piscine cette année à Divonne comme l'an passé ? Et pour quelles classes ?

La directrice a fait la demande au Centre nautique le 2 septembre 2022 et n'a pas eu de réponse. Elle a refait la demande en janvier 2023, mais a reçu une réponse automatique de non-disponibilité du Centre avant fin avril.

L'inspecteur invite l'équipe enseignante à faire une demande au CP1D EPS pour obtenir le planning des piscines et voir s'il y a des créneaux disponibles.

L'inspecteur indique que l'apprentissage de la nage en cycle 2 est une recommandation forte et non une obligation, et qu'il ne peut pas intervenir sur ce sujet.

L'équipe enseignante soulève la difficulté du manque de créneaux piscine auprès de l'inspecteur qui impacte la faisabilité du voyage scolaire (activité voile) car les élèves devraient passer le « pass nautique » pour y participer.

Q 18 : Étude / aide aux devoirs

Il y avait un projet de mise en place d'aide aux devoirs pendant la période périscolaire du soir. Quand est-il ? Les enfants accueillis au périscolaire ont des parents qui finissent tard. Imaginez-vous faire les devoirs après 19h et une déjà très longue journée pour les enfants. Cette aide aux devoirs favoriserait l'autonomie de nos enfants et l'égalité face à l'apprentissage.

(Cf. partie 2 b)

Q 19 : Centre de loisirs / centre aéré

Quel est le résultat du sondage effectué l'année dernière ? Où en est le projet ? Il est difficile, voire impossible d'obtenir une place dans les autres (Thoiry et Crozet). Les activités proposées sur la commune (centre sportif) ne sont pas à portée de toutes les bourses.

Suite au sondage, la mairie a mis en place du comité de pilotage et le projet sera discuté au conseil municipal du 21 mars.

Pour les stages proposés par le centre sportif, la mairie invite les parents ayant besoin d'une aide financière à le contacter pour faire une demande d'aide au CCAS (Commission communale des affaires sociales).

Remerciements

Nous remercions Monsieur l'inspecteur d'Académie d'être venu répondre à nos questions.

Nous remercions chaleureusement toute l'équipe enseignante de l'école pour leur investissement et les projets menés depuis le début de l'année, ainsi que pour les projets à venir.

Un grand merci également à toute l'équipe du périscolaire et à leur coordinatrice, Madame Aurélia Piquard, qui accompagnent nos enfants dans des activités ludiques et créatives avant et après le temps scolaire.

Merci à la commission scolaire de chercher des solutions pérennes pour que les enfants soient accueillis dans une école bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté et d'un environnement agréable.

Merci enfin à toute l'équipe des parents délégués qui s'investit tout au long de l'année pour faire le lien entre l'école et les parents d'élèves.